

**Province de Québec**  
**Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs**

---

## **Avis Public**

**Avis public** est, par les présentes, donné par monsieur Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

**QUE** le règlement numéro 171 ayant pour objet de modifier le Règlement no 144, Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, a été adopté le 19 octobre 2018 par le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

**QUE** le règlement numéro 171 entre en vigueur à compter du 23 octobre 2018 ;

**QUE** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 171 sur le site web de la Municipalité, [www.ileverte-municipalite.com](http://www.ileverte-municipalite.com) ou au bureau municipal, au 6201, chemin de l'Île, ou en obtenir copie les mardis, mercredis et jeudis entre 9 h 00 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 30.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ce vingt-troisième jour d'octobre deux mille dix-huit

Le directeur général et secrétaire-trésorier,  
Denis Cusson